



COMMUNE DE SAINT-SULPICE
MUNICIPALITÉ

PRÉAVIS N° 17/19
AU CONSEIL COMMUNAL

B U D G E T
2020

Saint-Sulpice, le 4 novembre 2019

BUDGET 2020

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. PRÉAMBULE

Conformément aux dispositions de la loi sur les communes, du règlement sur la comptabilité des communes et du règlement du Conseil communal, la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le budget communal de fonctionnement pour l'année 2020.

Ce document, annexé au présent préavis, comprend tous les comptes et sous comptes. Des commentaires sont indiqués en face des comptes concernés.

Le nombre d'habitants de la commune au 1^{er} janvier 2019 selon le SCRIS est de 4'669 (cette donnée est utilisée pour la plupart des contributions intercommunales et pour le calcul des acomptes de la péréquation). Pour l'évaluation des impôts, une approche différente de la détermination du nombre d'habitants est utilisée et décrite au point 40.

2. RÉSUMÉ

Le budget 2020, établi sur la base d'un taux d'impôt de 55, prévoit une perte de CHF 2'955'619.00- similaire à celle du budget 2019 amendé de CHF 2'944'107.00.

La marge d'autofinancement (soit le résultat avant amortissements et attributions aux réserves) est négative. Elle s'établit à CHF -1'057'694.00 (CHF -1'535'000.00 pour le budget 2019).

Ces montants sont, comme d'habitude, à mettre en relation avec les réserves libres¹ qui s'élèvent au 31 décembre 2018 à CHF 17'639'901.86.

Un tableau spécifique du fascicule annexé présente les charges et produits par nature². La Municipalité se base sur ce tableau pour expliquer les principales différences entre le budget 2020, le budget 2019 et les comptes 2018.

¹ Total des réserves après déduction des réserves affectées et des diverses provisions sur débiteurs et impôts

² Les deux premières positions du numéro de compte représentant les produits et charges par nature. Par exemple, le compte 3141.013 se retrouve dans les charges 31.

3. CHARGES

30 Autorités et personnel

En ce qui concerne le personnel communal, le budget prévoit les adaptations suivantes :

- L'augmentation globale des ressources pour le groupe école et UAPE
- Un chef du service de l'enfance à 50 % à partir de l'été 2020
- Une ressource supplémentaire provisoire (2 ans) pour le service technique pour faire face aux absences et à la transition dans le cadre d'un départ à la retraite
- Une provision pour adaptation des salaires et pour les primes de jubilé
- Une provision pour les remplacements et les jobs d'été
- Une augmentation des autres charges de personnel (formation et frais de recherche)
- Une augmentation des taux de charges sociales

Le montant total du poste "Autorités et personnel" (chiffre 30) passe de CHF 4'063'313.40 (y compris les coûts de la police privée pour CHF 47'000.00 (2019) qui ont été reclassés sous le chiffre 31 dans le budget 2020) à CHF 4'383'350.00. Cette augmentation s'explique par les différentes adaptations mentionnées précédemment. Elle est indispensable pour la bonne marche de la commune.

Une démarche modifiant la répartition des charges de personnel sur les services est en cours et sera prolongée en 2020. Les premiers effets sont visibles dans le budget 2020 dans le sens où des coûts de personnel sont maintenant imputés sur des centres de coûts qui n'étaient pas impactés par le passé.

31 Biens, services, marchandises

Les charges d'entretien des bâtiments comprennent les frais d'entretien courant des immeubles propriétés de la commune. Certains bâtiments ont, en outre, des frais spécifiques prévus à savoir :

- Centre 60 : Augmentation de la consommation d'énergie due à l'occupation du 2^{ème} étage
- Bochet 1 : Mise en conformité ascenseur et escaliers
- Fréquentes réparations dues à des incivilités (refuge, collège des Pâquis et parcs publics)

Ce poste recouvre également l'ensemble des honoraires prévus pour des entreprises externes, parmi lesquels les contrats de maintenance, les frais juridiques et les honoraires techniques.

Sont également prévus dans le poste 31 les dépenses liées à l'informatique, et plus précisément l'augmentation du nombre de produits et leur implémentation : registre foncier, finalisation de l'implémentation Mobatime, licences serveurs, changement de la politique Microsoft (abonnements).

32 Intérêts passifs

Pour rappel, en janvier 2015, un emprunt de CHF 12'000'000.00 a été conclu au taux de 1.14 % sur 20 ans. Le budget tient compte des intérêts (CHF 136'800.00). C'est actuellement le seul emprunt communal, dont le refinancement n'a pas été pris en compte dans ce budget.

33 Amortissements

Ce poste comprend les amortissements du patrimoine administratif, notamment les amortissements pour le complexe scolaire des Pâquis et des travaux du chemin du Bochet. Il comprend également divers amortissements prévus par des préavis.

35 Remboursement à des collectivités publiques

L'augmentation des charges de ce poste représente CHF 372'472.00. Pour les principales charges, les variations par rapport au budget 2019 sont les suivants :

- Péréquation horizontale (ou entre communes)	CHF	596'877.00
- Péréquation verticale (ou participation à la facture sociale)	CHF	-14'319.00
- Participation au coût des transports	CHF	-29'007.00
- Participation réforme policière	CHF	-65'190.00
- Participation aux charges d'enseignement	CHF	-56'778.00
- Participation aux charges d'assainissement	CHF	-72'346.00

Facture sociale

Pour le budget 2020 un modèle d'évaluation simplifié a été utilisé pour évaluer la facture sociale. Il est basé sur des constatations historiques.

Le montant total à répartir pour 2020 selon les dernières informations disponibles est de CHF 830 millions. L'estimation pour la commune de Saint-Sulpice est de 1.15 % de ce montant.

36 Aides et subventions

Le financement de l'APREMADOL qui était budgété à CHF 430'000.00 pour 2019 est repris par le canton à partir de 2020.

Les contributions pour la promotion du tourisme sont basées sur le règlement intercommunal sur la taxe de séjour (70 % des produits sont reversés à Lausanne tourisme et au Fonds d'équipement de la région de Lausanne).

La part pour l'accueil de jour des enfants est calculée par l'AJESOL conformément aux barèmes adoptés.

38 Attributions aux fonds de réserves

Pour rappel, le bénéfice ou la perte des comptes affectés (taxes de séjour, déchets et épuration) doit obligatoirement être attribué à un fonds de réserve spécifique (réserves affectées).

39 Imputations internes

Ce poste n'appelle aucun commentaire, les imputations internes n'ayant pas d'effet sur le résultat.

4. RECETTES

40 Impôts

L'évaluation des impôts a été revue depuis l'analyse pour l'arrêté d'imposition et se base sur les chiffres disponibles au 30 septembre 2019.

Impôt sur les personnes physiques

La population de la fin d'année 2018, soit 4'669 habitants selon les statistiques du SCRIS, a été utilisée comme donnée de base. Une augmentation de 2 % a été prévue pour 2019 et 2020. La population au 31 décembre 2019 selon cette méthode de calcul s'élèverait donc à 4'762 personnes.

Par rapport au budget 2019, il en résulte une augmentation des impôts sur le revenu des personnes physiques de CHF 300'000.00 et une augmentation de CHF 100'000.00 de l'impôt sur la fortune.

Impôt sur les personnes morales

L'impôt sur les bénéficiaires et sur le capital des personnes morales est calculé sur la base d'une extrapolation basée sur les chiffres 2019 disponibles.

Une compensation d'environ CHF 100'000.00 est prévue pour la commune dans le cadre de la RIE III.

Autres impôts

L'impôt foncier a été évalué sur la base des estimations fiscales au 01 janvier 2019 fournies par le registre foncier.

L'impôt sur les successions est prévu à CHF 700'000.00 comme pour 2019 bien que les chiffres effectifs au 30 septembre 2019 soient inférieurs. L'évaluation de cet impôt reste très aléatoire.

Les autres impôts sont déterminés sur la base des données historiques.

41 Patentes, concessions

Ce poste n'appelle aucun commentaire.

42 Revenus du patrimoine

Ce poste n'appelle aucun commentaire.

43 Taxes, émoluments, produits des ventes

L'augmentation des taxes d'épuration et d'introduction à l'égout tient compte des nouvelles constructions prévues en 2020.

44 Part à des recettes cantonales

Il s'agit des gains immobiliers et de la compensation provisoire versée par le canton dans le cadre de la RIE III.

45 Participations et remboursements

La rétrocession sur la péréquation horizontale est calculée par habitant.

46 Autres prestations et subventions

Ce poste n'appelle aucun commentaire.

48 Prélèvements sur fonds et financement

Il s'agit du prélèvement sur le fonds de réserve du tourisme.

49 Imputations internes

Ce poste n'appelle aucun commentaire

5. RÉSULTAT GLOBAL

L'excédent de charge projeté a pour conséquence que la marge d'autofinancement (soit le résultat avant amortissements et attributions aux réserves) sera négative. Elle s'établit à CHF -1'057'694.00 (CHF -1'535'000.00 pour le budget 2019). Sans augmentation des revenus et du taux d'impôt communal, cette tendance ne pourra être inversée.

Cela a des conséquences négatives sur le budget de fonctionnement et sur les investissements.

S'agissant du fonctionnement, le déficit devra être épongé au moyen de nos liquidités ; cela aura pour conséquence directe que notre compte CCP sera réduit de manière importante à la fin de l'exercice 2020.

S'agissant des investissements, la marge d'autofinancement négative nous empêche de rembourser l'emprunt actuel existants et/ou à investir dans les futurs projets indispensables autrement qu'en recourant à l'emprunt ou à la vente d'éléments de patrimoine immobilier.

Une marge d'autofinancement positive nous permettrait soit de rembourser nos emprunts, soit d'investir directement.

6. INVESTISSEMENTS

Les principaux investissements prévus en 2020 sont l'étape 3 de la RC1, la garderie et l'état 0 de l'épuration. À noter que des dépenses d'investissement pour CHF 2'378'000.00 sont déjà engagées. Pour plus de détails, nous vous renvoyons au tableau des investissements réactualisé qui présente également les priorités pour les deux prochaines années.

7. APPRÉCIATION

Bien que la situation financière de la commune reste globalement saine, on constate depuis quelques années une augmentation des coûts attribuables à des facteurs non maîtrisables tels ceux liés à la péréquation, à la facture sociale, au financement des ententes intercommunales et à l'augmentation de la population.

Depuis les changements structurels du calcul de la péréquation - l'abandon du point d'impôt écrêté mis en place en 2019 - nos finances sont impactées défavorablement. Sur une base budgétaire, il faut compter sur un impact négatif de l'ordre de 3 millions.

La complexité croissante des réglementations, les exigences administratives de l'ensemble des autorités, les attentes des citoyens pour des services efficaces constituent différents facteurs qui contraignent la municipalité à s'adjoindre du personnel, qui au fil des années, doit être plus nombreux et formé de manière plus pointue.

Le maintien d'une marge d'autofinancement positive est indispensable pour assurer les engagements déjà pris et les investissements à venir. La commune doit faire face à des investissements essentiels pour assurer les services de base et pour maintenir la qualité de vie attendue par les Serpelious.

8. CONCLUSIONS

En conclusion de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-SULPICE

- vu le préavis municipal n° 17/19
- vu le rapport de la Commission de gestion et des finances chargée de son étude
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

D É C I D E

d'adopter conjointement le budget communal pour l'exercice 2020 tel que présenté par la Municipalité et les budgets des Ententes intercommunales Chalet « Les Alouettes » à Morgins, Concentration des eaux usées de la Mère et de la Sorge et du Service intercommunal de défense contre l'incendie et de secours « SDIS Chamberonne ».

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :


A. Clerc

Le Secrétaire :


N. Ray



Déléguée municipale : Mme Cécile Theumann

Annexe : Budget 2020

P.S. : Les budgets des Ententes et Services intercommunaux peuvent être consultés au Service des finances.